

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 5 octobre 2015

L'an deux mil quinze et le 5 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 septembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 10

**Présents** : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

**Absente démissionnaire** : Mme Nathalie CHUZEVILLE

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Après la demande d'une modification faite par M. BAUJARD, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### **Démission de Nathalie Chuzeville**

Pour donner suite au courrier reçu de Nathalie Chuzeville nous informant de sa décision de démissionner, le préfet a été avisé et en a pris acte.

Il faut toutefois modifier la commission dans laquelle elle figurait. Il s'agit de la commission « communication, information et promotion du village » à laquelle sera ajoutée la « culture », le rapporteur désigné sera Sixte Denuelle, les nouveaux participants seront André Olivier, Chantal Guignier et Le Khahn Dupont NGuyen Trieu.

### **Conseil Energie Partagé**

Intervention de Camille Becquet, agent de la CCSB, qui a en charge le développement Durable. Elle nous présente le service Conseil en Energie Partagé du SYDER qui est pris en charge par la CCSB dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

Suite à l'Audit Energétique Global qui a été lancé sur la commune en juillet les rapports sont en cours de finalisation. Le bureau d'études présentera le résultat du rendu sous la forme d'un rapport par bâtiment public, l'analyse des consommations et les préconisations par thématique avec le détail du coût, les gains énergétiques et les subventions éventuelles qu'il sera possible d'obtenir ainsi qu'un rapport global avec une étude sur plusieurs années.

Depuis le début de l'année la CCSB a engagé M. Fabien HORNEBECK, Conseiller en Energie Partagé, 3 jours par semaine qui est chargé d'accompagner les communes de la CCSB qui ont des besoins en termes d'élaboration de cahier des charges, suivis de consommation... Il peut aussi pré-valider des marchés de travaux et aussi intervenir sur les suivis de travaux.

Pour bénéficier de ce service il faut que les communes délibèrent et que le Conseil Municipal donne autorisation au Maire de signer la convention pour adhérer au service CEP.

### **Répartition délégués CCSB**

Suite à la décision du Préfet du Rhône d'organiser de nouvelles élections dans une des communes de la CCSB, la loi du 9 mars 2015 redéfinissant la répartition des délégués entre les communes doit s'appliquer. Cette loi restreint fortement les possibilités d'accord local.

L'accord local pris en 2013 était de 56 délégués. La CCSB demande aux communes qui le souhaitent de délibérer pour demander l'application de droit commun c'est-à-dire un total de 49 délégués. La commune n'étant pas concernée, ayant déjà un seul délégué, le Conseil Municipal ne délibère pas.

## Finances

- Indemnités receveur

**Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution d'indemnité du Receveur Communal, Monsieur le Maire propose de reconduire l'indemnité de conseil à M. BAUER au taux de 90%, Après en avoir délibéré, Le conseil approuve à l'unanimité.**

- Décision Modificative

**Pour le budget assainissement, il est proposé de faire une révision de crédits en ajoutant 170€ au compte 658 ainsi qu'au compte 70611, ceci pour subvenir aux besoins du compte 658 : frais de gestion. Décision approuvée à l'unanimité.**

## Voirie

- Amendes de police 2014

Concernant la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, la Maison du Rhône nous demande un complément de rédaction pour la délibération 2014.7.3 à savoir la mention de l'engagement de réaliser les travaux qui ont déjà été réalisés et pour lesquels la subvention a été encaissée.

Monsieur le Maire propose de rédiger une nouvelle délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments

**ACCEPTE** la proposition établie par la société Calad'études, relative à la mise en sécurité et à la pose de garde-corps le long des trottoirs.

**ACCEPTE** le montant de cette opération s'élevant à la somme de 14 800 € HT

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police, exercice 2014.

**S'ENGAGE** à effectuer les travaux,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à cette opération.

- Convention avec Fleurie

Les 2 communes ont trouvé un intérêt à cette mutualisation et Vauxrenard a pu faire des économies.

## Bâtiments communaux

- Devis Has

M. Has, ébéniste à Vauxrenard, a fait un devis pour l'aménagement de l'ancien secrétariat de mairie. Du mobilier réalisé avec des bois de tonneau, le devis s'élève à 3815€ TTC  
Il est proposé de demander des devis à d'autres artisans et(ou) de choisir un autre bois.

- Les portes de la mairie ont été remises en état par la SARL Coperet de Fleurie, il restera à les protéger sur les 2 faces.
- L'installation du défibrillateur était précédée d'une formation qui a réuni une quarantaine de personnes.
- Chaudière

L'installation est prévue après le 18 octobre, pendant les vacances scolaires.

La mise en place des répartiteurs électroniques sur chaque radiateur avec télé-relève aura lieu fin octobre pour un démarrage effectif au 1<sup>er</sup> janvier.

La nouvelle réglementation impose l'obligation d'individualiser les frais de chauffage au plus tard le 17/02/2016. Il restera à déterminer le pourcentage de charges fixes pour les locataires.

## Urbanisme

- Cabinet Latitude  
Une rencontre est prévue vendredi 9 octobre et une dernière réunion aura lieu en présence de membres de la DDT pour finaliser les documents graphiques.

## Questions diverses

- Mutuelle négociée  
L'association UNICITE propose une complémentaire santé d'un bon rapport qualité-prix en passant par la collectivité locale.  
A compter du 01/01/2016 il y aura obligation de proposer une complémentaire.  
La commune serait partenaire du dispositif, rôle de facilitateur pour offrir un service aux administrés.  
Avant toute rencontre éventuelle, il faudra bien clarifier l'implication de la commune.
- Ecole  
Demande de subvention de 200€ pour aider au financement du projet 2016 « DE PAR LE MONDE ». Après délibération, le Conseil approuve à 9 voix pour et 1 abstention.  
Classe mobile : Elle est installée dans l'école.
- Bulletin municipal  
Recherche de sponsors qui financeraient environ 50% du bulletin.
- Entrevue avec le préfet : il n'a pas d'objection au projet de centre de loisirs tout terrain, rendez-vous mardi 6 avec le SCOT pour valider ou non ce projet.
- Route forestière : Réunion mardi 6 avec l'ONF et le groupement forestier des Aiguillettes.
- Fleurissement  
Invitation aux personnes qui ont aidé à fleurir la commune cet été vendredi 23 octobre à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 2 novembre 2015 à 20 h 30**